

Flexibilités locales : une nouvelle étape franchie pour Enedis

Enedis vient de publier sur son site <https://www.enedis.fr/consultation-flexibilites> sa feuille de route Flexibilités. Objectif : décrire les modalités des usages envisagés pour contractualiser des flexibilités. Ce document présente les différents « cas d'usages » des flexibilités locales pour Enedis au service de la transition énergétique, en vue d'une possible industrialisation. Une nouvelle étape franchie pour les flexibilités locales qui doivent permettre l'insertion des énergies nouvelles telles que l'éolien, le solaire et une meilleure gestion du réseau au bénéfice de la collectivité.

La flexibilité locale favorise la transition énergétique tout en limitant les coûts pour la collectivité

Une flexibilité consiste, sur le réseau de distribution, à moduler en temps réel les quantités d'électricité soutirées ou injectées sur les lignes électriques, évitant ainsi les « bouchons » pour garantir en permanence la qualité de fourniture.

Pour Enedis, l'usage des flexibilités à l'échelle locale constitue notamment une opportunité pour :

- Diminuer coûts et délais pour le raccordement des producteurs d'énergies renouvelables intermittentes et des consommateurs,
- Disposer d'un nouvel outil au service de la planification des réseaux et du pilotage et de l'exploitation du réseau

Une dynamique de co-construction pour lancer une première expérience concrète fin 2019

Fin 2018, Enedis a lancé une consultation publique sur les flexibilités locales afin de recueillir les attentes et partager les modalités de mise en œuvre proposées par Enedis avec l'ensemble des acteurs concernés : fournisseurs d'électricité, producteurs, consommateurs, agrégateurs, collectivités territoriales, etc. Cette consultation a fait l'objet de nombreuses réponses parmi les acteurs concernés et conforté Enedis dans sa démarche.

La feuille de route flexibilité énonce les grands principes et les étapes à venir et détaille les cas d'usages possibles pour contractualiser les flexibilités. Dès novembre 2019, Enedis affichera publiquement sur Internet : <https://www.enedis.fr/consultation-flexibilites> les premières zones d'opportunités de flexibilités, afin de recenser les acteurs en mesure d'y proposer des flexibilités. Ces zones seront communiquées le 13 novembre.

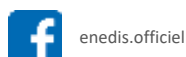
En fonction des retours des recensements d'intérêts, une mise en concurrence pour tous les acteurs du marché, selon les modalités préétablies, est prévue d'ici le deuxième trimestre 2020. Une nouvelle étape vers l'industrialisation, qu'Enedis souhaite continuer de co-construire avec les acteurs concernés.

Une démarche d'innovations sur la durée

Depuis 2011, Enedis évalue et utilise les potentiels des flexibilités au travers de démonstrateurs. Le rapport Evaluation Economique des Smarts Grids, paru en juin 2017, a notamment permis de qualifier précisément les gains que les flexibilités locales pourraient apporter au réseau public de distribution.

Enedis a participé à plusieurs démonstrateurs et expérimentations en France et en Europe, enrichissant ainsi sa connaissance sur la mise en œuvre des flexibilités.

Enedis est également engagé depuis septembre 2019, aux côtés de 11 partenaires industriels, dans le démonstrateur aVEnir, pour accompagner le développement de la mobilité électrique à grande échelle grâce au levier des flexibilités.



Enedis est une entreprise de service public, gestionnaire du réseau de distribution d'électricité qui emploie 38 000 personnes. Au service de 35 millions de clients, elle développe, exploite, modernise 1,4 million de kilomètres de réseau électrique basse et moyenne tension (230 et 20.000 Volts) et gère les données associées. Enedis réalise les raccordements des clients, le dépannage 24h/24, 7J/7, le relevé des compteurs et toutes les interventions techniques. Elle est indépendante des fournisseurs d'énergie qui sont chargés de la vente et de la gestion du contrat de fourniture d'électricité.

